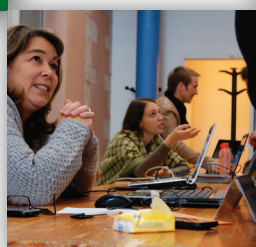


La lettre d'information

alpi



N° 6 - 2^e semestre 2013



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

■ Edito

Passons aux formations en ligne et à la carte

En 1986, un an après sa création, l'ALPI devenait organisme agréé de formations informatiques. En 2014 elle l'est toujours.

Depuis ce temps les outils, les formateurs et les contenus pédagogiques ont changé, mais la soif et le besoin de formation sont intacts. Les résultats de ces formations sont probants. Le nombre de stagiaires de nos collectivités locales accueillis à l'ALPI ou dans les Ateliers Multiservices Informatique augmente chaque année. Tout comme celui des artisans et commerçants qui prennent le temps de venir découvrir les logiciels ou encore les demandeurs d'emploi qui bénéficient de formations de remise à niveau informatique au plus près de leur lieu de résidence.

Au fil des années, l'ALPI a su faire évoluer ses offres, s'adapter aux différents publics, répondre aux bouleversements technologiques tout en ne perdant pas l'idée d'innover.

Innover en organisant des formations en visioconférence, innover en refondant notre système d'inscription et de suivi, innover encore en proposant des supports pédagogiques interactifs.

Aujourd'hui nous devons encore innover

en mettant en place dans les Landes un véritable portail de « Formation Ouverte et A Distance » (FOAD), à la disposition de tous les publics. Dans un contexte marqué par le développement croissant de l'offre de formations en ligne, nous allons mettre en place **une plateforme d'hébergement des formations numériques**.

Cette plateforme vise à héberger les MOOCs (Massive Open Online Courses, des cours en ligne ouverts à tous) qui seront destinés aux élus, artisans, commerçants, agents ou demandeurs d'emploi, qui pourront se former à leur guise et quand ils le souhaiteront.

C'est cet objectif que je vous propose d'atteindre ensemble en 2014.

Je profite également de ce dernier éditorial de l'année pour vous souhaiter de bonnes fêtes... numériques ! "

Xavier Fortinon

1^{er} vice-Président de l'ALPI
Contact : direction@alpi40.fr

SOMMAIRE



ACTUALITÉ ■ 3^e édition de la journée de démonstration ■ Un pack pour les élus ■ P3

DOSSIER ■ Une deuxième jeunesse pour LandesPublic ■ P4/5

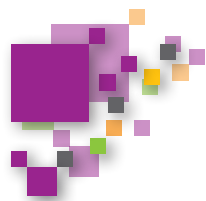
A LA UNE ■ Les dates clés de la dématérialisation ■ P6/7

BRÈVES ■ P7/8

AGENDA ■ P8

Directeur de la publication :
Henri Emmanuelli

Rédacteur en chef : **Renaud Lagrave**
Rédaction : **Karène Bassompierre**
Images : **ALPI**
Conception graphique : **Copytel**
Impression : **Lacoste-Roque**



ACTUALITÉ

■ 3^e édition de la journée de démonstration

Le 8 novembre était organisée à Pontonx-sur-l'Adour la 3^e journée de démonstration des logiciels et autres services proposés par l'ALPI. En assemblée plénière ont été présentés la nouvelle version du site LandesPublic.org, la version mobile proposée par le service Webpublic40, le parapheur électronique et un point d'étape sur le PESV2 (voir article P.6).

Les adhérents présents ont ensuite pu assister à différents ateliers où ont été présentés l'ensemble des progiciels proposés par le Pôle Assistance, les logiciels de gestion de l'aide sociale, l'ENT, la messagerie Zimbra, Archiland,

Actes, la plateforme des marchés publics, le Correspondant Informatique et Libertés ou encore le logiciel de gestion d'Incidents Isilog.



■ Bientôt un « pack » pour les élus

L'ALPI travaille actuellement à la création d'un pack pour les élus, qui devrait être disponible après les élections municipales. L'objectif est de mettre à leur disposition des outils numériques pour leur simplifier la vie. Ils y trouveront d'abord des outils, avec un ordinateur portable ou une tablette, qui contiendra une messagerie, un agenda et un porte-documents. Grâce à ce matériel, ils pourront accéder, d'où qu'ils soient, aux logiciels de finances, de GRH, du courrier et aux délibérations. Ils pourront signer à distance, grâce au parapheur et à leur certificat électronique.

Afin de les aider à maîtriser ces nouveaux outils, ils disposeront d'un parcours de formation, qui leur permettra soit d'assister en présentiel aux sessions proposées par l'ALPI via son catalogue, soit d'accéder aux formations à distance.

Enfin, ce pack permettra la dématérialisation des convocations et des dossiers pour les conseils municipaux et communautaires.



■ LandesPublic : une deuxième

En novembre, après près de 10 ans d'existence, l'extranet départemental LandesPublic s'est renouvelé, avec une nouvelle charte graphique, mais surtout une amélioration de son ergonomie.

LANDES Public

Une évolution nécessaire

pour répondre aux nouveaux usages d'internet

En 10 ans, les usages ont changé. Le nouveau site répond mieux aux attentes des internautes qui attendent plus d'informations pratiques. Que ce soit pour les élus, les secrétaires de mairie ou les particuliers qui cherchent des renseignements, internet est devenu un outil du quotidien.

LandesPublic.org, qui vise la valorisation des actions des collectivités et du service public en général, renvoie donc vers de nombreux sites, puisque désormais, tous les partenaires en sont dotés.

mie et surtout, un espace plus pratique, avec des entrées par utilisateur. Les collectivités, les entreprises et les particuliers ont ainsi directement accès à des informations et des aides pratiques qui les concernent. Pour les collectivités, après identification, des accès directs mènent à ce qui les intéresse le plus. Les « brèves » deviennent le « fil actu », et sont désormais classées par rubrique.

L'outil de recherche est également plus performant.

LandesPublic nouvelle version, c'est aussi une nouvelle charte graphique, plus actuelle, une nouvelle ergono-

La refonte a permis de ressouder les partenariats et d'étudier de nouvelles manières d'échanger.



Aujourd'hui, LandesPublic est également présent sur des réseaux sociaux : Facebook et Flickr.

Une mise en valeur de LandesPublicTV

LandesPublic, c'est également une WebTV des collectivités et du service public landais, mise en avant sur le nouveau site.



web

Depuis la création de LandesPublic TV en 2009, plus de 90 vidéos ont été réalisées. Elles mettent en valeur les réalisations des collectivités locales et des acteurs du territoire. Les sujets traités sont très variés, toujours dans l'objectif de partager les bonnes pratiques : les innovations du SDIS, les cours du Conservatoire des Landes, les actions du Centre de Gestion en faveur du maintien dans l'emploi des handicapés, mais aussi des thèmes qui intéressent plus largement le public, comme des portraits de jeunes en emploi d'avenir ou encore la scolarisation à domicile des enfants malades ou accidentés.

Visionnées 100 000 fois sur le web, ces vidéos sont également régulièrement diffusées lors de réunions. Depuis septembre 2012, elles sont présentées sur

une plateforme commune avec le Conseil général à cette adresse : tv.landespublic.org

Renseignements : karene.bassompierre@alpi40.fr



**Et toujours des raccourcis
vers des outils pratiques**



web

Annuaire et cartes

L'un des grands succès de LandesPublic constaté au cours de ces dernières années tient à son très riche annuaire.

Aujourd'hui appelé Annuaire et Cartes, il permet d'accéder rapidement aux « fiches » des mairies, mais aussi des CIAS, établissements publics de santé et bien d'autres. On y retrouve tous les contacts utiles, les horaires d'ouverture ainsi qu'une localisation précise.

Une autre entrée permet de faire des recherches par élu, enfin, une dernière, par « service », où l'on peut trouver tout ce qui concerne notamment l'accueil enfance, la gestion des déchets ou encore les points emploi.

Plateforme des marchés publics

Depuis 2005, la dématérialisation des Marchés Publics est obligatoire au sein des collectivités. La plateforme hébergée par LandesPublic est aujourd'hui très fréquentée, puisqu'on compte en 2012 :

- plus de 400 collectivités adhérentes,
- 8 450 entreprises enregistrées
- 2 400 annonces
- 34 000 DCE téléchargés.

La nouvelle version du site offre des raccourcis vers cette plateforme.

Un co-marquage est en développement vers service-public.fr

Les sites développés sur l'extranet départemental qui seront migrés dans les mois à venir :

- Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI)
- Conservatoire des Landes
- Association des Maires des Landes
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Office Public de l'Habitat des Landes
- Union départementale des CCAS et CIAS (site en cours d'élaboration)

Les partenaires des débuts :

Le Conseil général des Landes / Le Syndicat d'équipement des communes (SYDEC) / Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) / Le Comité Départemental de Tourisme (CDT) / Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Landes (CAUE) / La Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL) / La Mission locale landaise / L'Ecole nationale de musique et de danse des Landes (aujourd'hui Conservatoire) / L'Association des agents des collectivités territoriales / Le Réseau des transports des Landes (RDTL) / L'Office Public de l'Habitat (OPH) / L'Institution Adour

Renseignements : didier.robino@alpi40.fr

Un projet ambitieux

avec de nombreux partenaires dès 2004

Cet extranet départemental a été créé en 2004 à l'initiative du Centre de Gestion, de l'Association des Maires, de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL) et de l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI).

Son objectif est de **mettre en valeur les actions des collectivités locales**. Elle permet de créer du lien entre les collectivités elles-mêmes et avec leurs différents partenaires, leur permettant ainsi de partager les bonnes pratiques. Mais elle offre également un excellent moyen de communication à destination du grand public.

Ce site regroupe donc à la fois des informations très techniques et spécifiques aux collectivités - dans une partie réservée - et des informations à destination des internautes.

Au cours de cette décennie, la plateforme s'est développée et a connu de nouveaux contributeurs. L'Association des Maires des Landes, le Conservatoire, le Service d'Incendie et de Secours (SDIS), l'Office Public de l'Habitat mais aussi l'Agence Landaise Pour l'Informatique sont ainsi hébergés sur la même plateforme, ce qui permet notamment de **partager la base de données des comptes d'utilisateurs (3 500 à ce jour)** et d'être efficace dans l'envoi des lettres d'information.

Au fil des ans, LandesPublic a vu sa fréquentation augmenter. De 50 000 connexions par an en 2005, elle en comptabilisait plus de 350 000 en 2011.

Cette fidélisation des internautes est liée notamment à l'envoi hebdomadaire d'une lettre d'information, reprenant les dernières brèves ou les derniers articles publiés.

Découvrez la nouvelle version du portail des collectivités landaises

**LANDES
Public**

Un site plus simple avec des entrées par utilisateur
Des informations pratiques sur le service public
Une Web TV des collectivités et du service public

www.landespublic.org

Agence Landaise Pour l'Informatique

■ Les échéances clés de la dématérialisation des écritures

Au 1^{er} janvier 2015, la transmission des données comptables via PES V2 devient obligatoire. La date est avancée au 1^{er} février 2014 pour toutes les structures qui utilisent le prélèvement automatique comme moyen d'encaissement.

Ainsi, pour les logiciels de facturation, toutes les collectivités qui gèrent du prélèvement automatique devront avoir basculé à la norme SEPA (voir encadré). Celles qui utilisent HOPAYRA pour la paie doivent avoir une version permettant les virements SEPA. L'ALPI fournit gratuitement un outil qui permet d'adapter les anciennes coordonnées bancaires aux normes actuelles.

Cette dématérialisation des écritures concerne les échanges des acteurs de la chaîne comptable (titre de recette, mandats de dépenses, bordereaux de recette et de dépense, pièces jointes, budget) avec la mise en œuvre du nouveau protocole PES V2.

Elle induit que les bordereaux soient signés électroniquement puis, par

la suite, conservés à long terme au même titre que les pièces jointes et les écritures.

Se pose donc la question des outils.

Archiland est une réponse. Cette solution d'archivage électronique pour la conservation sécurisée des archives électroniques publiques intègre dans son périmètre un parapheur électronique directement relié à l'interface d'archivage.

Un lien direct a été développé entre Archiland et le logiciel civilnet de la société CIRIL. Courant 2014, une liaison est prévue avec coloris de la société COSOLUCE.

Qu'est-ce que le SEPA ?

Le SEPA (espace unique de paiement en euros) a pour objectif la création de moyens de paiement communs aux pays européens se substituant aux moyens de paiement nationaux actuels et permettant d'effectuer des paiements dans tous les pays dans les mêmes conditions. Ce dispositif européen s'inscrit dans le prolongement du passage à l'euro.

Renseignements Archiland : guillaume.boulom@alpi40.fr
elodie.pizet@alpi40.fr

Renseignements sur le passage au PES V2 :
beatrice.taille@alpi40.fr

Bilan au 1/11/2013

Paie :

- 138 structures ont dématérialisé
- 44 structures en cours

PES V2 :

- 4 structures en production
- 20 structures en test

Actes budgétaires :

- 221 structures

ARCHILAND et parapheur électronique depuis le 1/01/2013 :

- 25 structures ont adhéré

Les documents concernés

- les bulletins de salaire et les états de paie (sauf les bulletins des agents)
- les mandats, les titres et les pièces justificatives les bordereaux comptables dès lors que la collectivité possède une signature électronique
- les documents budgétaires pour la Préfecture (c'est en cours pour la DDFIP)
- l'envoi des actes et des arrêtés à la Préfecture.

À LA UNE

■ Un nouvel Environnement Numérique de Travail (ENT)

L'ENT a changé à la rentrée 2013. ICONITO, qui connaissait quelques soucis techniques, a été remplacé par Beneylu School.

Cet outil plus adapté est destiné spécifiquement aux écoles élémentaires. Il couvre l'ensemble des usages de la classe. Son ergonomie est entièrement étudiée pour les enfants.

Il permet une liaison avec le B2i* et les professeurs des écoles peuvent exercer une modération avancée des contenus. Autre nouveauté de cette rentrée, la mise à disposition d'un connecteur pour l'encyclopédie Universalis.

Enfin, l'intégration du contenu de MediaLandes dans la bibliothèque de Beneylu School est à l'étude.

* Le brevet informatique et internet (B2i) atteste le niveau de maîtrise des outils multimédias et d'internet des élèves. Il répond à la nécessité de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui, à terme, lui permettra de faire une utilisation raisonnée des TIC.

Contact : mickael.boudaud@alpi40.fr



BRÈVES

■ Dette

L'ALPI remplace son logiciel de gestion de la dette Loan de la société Sage par Windette de Seldon.

Il traite de tous les états légaux M14-21-22-31-4-49-52-61-9 et les dématérialise avec export vers TOTEM. Il permet de simuler les contrats sur les taux futurs ou des taux personnalisés et de choisir de les inté-

grer ou non. Il comprend un abonnement permettant une actualisation des taux variables.

Le mandatement est exportable vers les progiciels de finances proposés par l'ALPI.

Contact : beatrice.taille@alpi40.fr

■ Une sauvegarde à distance

Nombreuses sont les collectivités qui oublient, perdent ou se font voler leurs sauvegardes. L'ALPI a donc décidé de mettre en service une infrastructure de sauvegarde à distance. Cette sauvegarde sera sous la responsabilité de l'ALPI qui vérifiera ces dernières régulièrement.

Début 2014, l'Agence déploiera pour ses adhérents la sauvegarde déportée des données informatiques. Une copie des données de chaque ordinateur sera effectuée dans la salle blanche de l'ALPI, une pièce

sécurisée, aux normes européennes. Cette sauvegarde à l'extérieur des murs de la mairie est importante pour des raisons de sécurité. En cas de besoin, les fichiers pourront être restaurés en temps réel.

Afin d'établir le bon de commande, une étude préalable sera réalisée auprès de l'adhérent pour valider le contenu des sauvegardes et en estimer la volumétrie pour évaluer le montant de la participation.

Contact : denis.saint-lezer@alpi40.fr

■ L'adhésion à la FNCCR

Lors de sa réunion du 17 septembre, le comité syndical de l'ALPI a voté l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), pour la compétence mutualisation informatique et e-administrations.

Créée en 1934, cette association loi 1901 regroupe des entités publiques avec pour mission de promouvoir la desserte et la distribution de l'énergie. Sa vocation est aujourd'hui la représentation des services publics locaux (électricité, eau, assainissement, réseaux de chaleur), le numérique (infrastructures) et les activités périphériques. La FNCCR s'étend désormais en créant une instance traitant de la mutualisation informatique et de l'e-administration.

Les 15 premiers adhérents sont des syndicats mixtes comme l'ALPI, mais aussi des associations ou des

centres de gestion qui mutualisent à l'échelle d'un territoire. L'adhésion à la FNCCR va offrir à tous une représentativité immédiate.

Elle exerce en effet un lobbying efficace auprès des parlementaires, des ministères et au sein d'instances diverses et variées.

Elle est également sollicitée sur de nombreux axes de travail comme la modernisation de l'action publique, les projets ministériels ou les évolutions des réglementations.

Contact : direction@alpi40.fr

■ Un rapport incite à renforcer la mutualisation

Le rapport de Claudy Lebreton, président du conseil général des Côtes-d'Armor et de l'Assemblée des départements de France, remis le 18 septembre à Cécile Duflot, ministre du Logement et de l'Égalité des Territoires, intitulé « **Les territoires numériques** » propose, entre autres de renforcer la mutualisation volontaire de l'ingénierie informatique entre les territoires pour le développement de l'administration électronique et des services publics numériques. Les syndicats mixtes sont ainsi cités, et mis à l'honneur dans ce rapport. Au total,

22 recommandations sont faites afin de réduire les inégalités « face au numérique, à l'accès aux équipements et aux réseaux de télécommunication ». La proposition 6 évoque la conservation des données dans les territoires : mettre en œuvre une stratégie interterritoriale mutualisée de stockage et d'archivage des données, garantissant leur traçabilité, leur sécurisation et les accessibilités citoyennes, dans le but de construire le domaine public numérique.

AGENDA

■ du 8 au 23 janvier 2014

Formations N4DS sur les déclarations sociales de fin d'année, pour les adhérents qui disposent du nouveau logiciel GRH2 web. 5 réunions sont organisées sur tout le département.

Inscriptions et renseignements sur le site de l'ALPI, rubrique formation.

■ 22 janvier 2014

PARIS, siège de la FNCCR : **1^{er} conseil d'orientation mutualisation**

■ 22 janvier 2014

Journée de démonstration de matériels informatiques, organisée par l'ALPI et LAFI notre centrale d'achat, à Mont-de-Marsan, à la Maison des Communes - salle des conférences, de 9h à 17h. Le thème de cette deuxième journée de présentation/démonstration est la mobilité. Y seront présentées les dernières gammes de portables, d'imprimantes, de tablettes etc. avec notamment les marques ACER, HP, IBM, EPSON... Entrée libre, sans inscription pour les adhérents de l'ALPI

■ 6 février 2014

Comité syndical de l'Alpi.

■ 13 février 2014

Réunion de l'association Déclic, en visioconférence.

Agence Landaise Pour l'Informatique

Maison des Communes - 175, place de la caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex
Fax : 05 58 85 80 81

Accueil pôle assistance :
05 58 85 81 00

Accueil pôle administratif / e-administration / formation :
05 58 85 81 90